

de donner son avis sur tout projet affectant une zone d'appellation d'origine contrôlée) - (p. 3557) : accepte l'amendement n° 15 de la commission (étude d'impact et avis des élus préalables à l'enquête publique lors de l'installation et l'exploitation d'un laboratoire souterrain) - Art. 7 (utilisation de sources radioactives) : accepte l'amendement rédactionnel n° 16 de la commission - Art. 8 (groupement d'intérêt public) (p. 3558) : accepte l'amendement n° 17 de la commission (possibilité pour les communes dont une partie du territoire est située à moins de dix kilomètres du puits principal d'accès au laboratoire, d'adhérer de plein droit à un groupement d'intérêt public) et s'oppose à l'amendement n° 32 de M. François Lescin (possibilité pour les communes dont une partie du territoire est située à moins de trente kilomètres du puits principal d'accès au laboratoire, sur territoire français, d'adhérer de plein droit à un groupement d'intérêt public) - Art. 8 bis (autonomie de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs) (p. 3559) : accepte les amendements de la commission, n° 18 (transformation de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs en établissement public industriel et commercial) et n° 19 (participation du commissariat à l'énergie atomique en coopération avec l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs à la définition et aux programmes de recherches et de développement concernant la gestion à long terme des déchets radioactifs) - S'oppose à l'amendement de suppression n° 34 de Mme Danielle Bidard-Reydet - Art. 8 ter (comité local d'information et de suivi) (p. 3560) : accepte les amendements de la commission n° 20, n° 21 et n° 22 relatifs à la composition et au rôle du comité local d'information et de suivi, et l'amendement n° 35 de Mme Danielle Bidard-Reydet (présence obligatoire de représentants des organisations professionnelles au sein du comité local d'information et de suivi) - Accepte les amendements de la commission ; n° 23 de coordination et n° 24 rédactionnel - Son amendement n° 45 : consultation du comité local d'information et de suivi sur toute question relative au fonctionnement du laboratoire ayant des incidences sur l'environnement et possibilité de faire procéder à des auditions ou des contre-expertises : adopté - Art. 8 quater (loi concernant la politique de l'énergie nucléaire) (p. 3561) : accepte l'amendement de suppression n° 25 de la commission.

- **Projet de loi de finances pour 1992 [n° 91 (91-92)].**

Deuxième partie :

Economie, finances et budget - III - Industrie - (22 novembre 1991) (p. 4093) : conjoncture économique - Emploi - (p. 4094) : politique européenne - Secteur public - Recherche scientifique - Droit du travail - (p. 4095) : crédits affectés à la recherche industrielle - Innovation - Compétitivité - Commissariat à l'énergie atomique, CEA - (p. 4112) : CEA - Marché unique de l'énergie - (p. 4113) : situation d'Usinor et de la Lorraine - Services extérieurs du ministère de l'industrie - (p. 4114) : avenir de Charbonnages de France - Crise du Golfe - Production industrielle - (p. 4115) : Communauté économique européenne - Négociations entre les Etats-Unis, le Mexique et le Canada - (p. 4116) : industrie textile - Industrie automobile - (p. 4117) : PME et PMI - Volontaires du service national dans l'entreprise, VSNE - (p. 4118) : emploi - Informations stratégiques - (p. 4119) : investissements - Secteur automobile - Charbonnages de France - Situation en Lorraine - (p. 4120) : Usinor - Examen des crédits - Etat C - Titre VI (p. 4120) : demande le retrait de l'amendement n° II-1 de la commission (réduction des crédits de paiement de 65 millions de francs).

- **Projet de loi relatif aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs - Deuxième lecture [n° 110 (91-92)]** - (11 décembre 1991) - Discussion générale (p. 5226, 5227) : modifications adoptées par l'Assemblée nationale - Stockage souterrain des déchets - Laboratoires souterrains - Collectivités territoriales - Commissariat à l'énergie atomique, CEA - (p. 5228, 5229) : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs, ANDRA - CEA - Recherche - Laboratoires de recherche - Stockage de déchets nucléaires - Art. 1^{er} A bis A (stockage souterrain en couches géologiques profondes de produits dangereux - régime de l'autorisation) (p. 5231) : accepte les amendements de la commission n° 1 (nature administrative de l'autorisation), n° 7 (durée de

l'autorisation) et n° 2, de forme - S'oppose à l'amendement n° 5 de M. Jean Pépin (prévision obligatoire de la réversibilité du stockage) - S'oppose à l'amendement n° 6 de M. Jean Pépin (suppression de la référence à une loi ultérieure) - octroi de dérogations) et accepte l'amendement n° 3 de la commission (organisation du droit à dérogation par loi ultérieure) - Art. 1^{er} (p. 5233) : accepte l'amendement n° 4 de la commission (composition et mode de désignation des membres de la Commission nationale d'évaluation).

SUEUR (Jean-Pierre), Est nommé *secrétaire d'Etat aux collectivités locales* le 17 mai 1991 dans le Gouvernement Cresson (JO Lois et décrets du 18 mai 1991).

RÉPONSES AUX QUESTIONS

Réponses aux questions au Gouvernement :

de M. François Lescin : **Fonction publique territoriale (Régime indemnitaire de la fonction publique territoriale)** (JO Débats du 18 octobre 1991) (p. 2983).

de M. Jean Roger : **Dotation globale de fonctionnement (DGF) (Système de répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF))** (JO Débats du 15 novembre 1991) (p. 3732).

Réponses aux questions orales sans débat :

n° 289 de M. Louis Minetti : **Incendies (Lutte contre les incendies)** (JO Débats du 1^{er} juin 1991) (p. 1219).

n° 308 de M. François Lescin : **Fonction publique territoriale (Publication du décret d'application de l'article 13 de la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990, relatif aux régimes indemnitaires de la fonction publique territoriale)** (JO Débats du 1^{er} juin 1991) (p. 1218).

n° 315 de M. Louis Minetti : **Incendies (Mise en application des plans de zones sensibles aux incendies)** (JO Débats du 1^{er} juin 1991) (p. 1220).

n° 321 de M. Jean Boyer : **Politique agricole commune (PAC) (Position de la France dans les négociations concernant la réforme de la politique agricole commune)** (JO Débats du 8 juin 1991) (p. 1470).

n° 322 de M. Paul Souffrin : **Abattoirs (Indemnisation des villes propriétaires d'abattoirs)** (JO Débats du 8 juin 1991) (p. 1469).

INTERVENTIONS

- **Question orale avec débat : interprétation de la loi instituant une dotation de solidarité urbaine** - (10 juin 1991) (p. 1495) : décision du Conseil constitutionnel - Décrets d'application de la loi du 13 mai 1991 - Incidences de la dotation de solidarité urbaine sur la DGF - Communes - (p. 1496) : progression de la DGF - Situation de Paris et de Saint-Cloud - (p. 1497) : DGF - Régularisation - Comparaisons.

- **Rappels au règlement de MM. Louis de Catuelan et Charles Lederman** : événements dans le département des Yvelines ayant entraîné la mort de trois personnes dont une jeune femme policier (11 juin 1990) (p. 1505, 1506).

- **Projet de loi d'orientation relatif à l'administration territoriale de la République [n° 269 (90-91)]** - (11 juin 1991) - Discussion générale (p. 1506) : administration centrale et services extérieurs - Déconcentration - (p. 1507) : démocratisation de la vie locale - Droit d'information des habitants sur les affaires locales - Procédure de consultation directe des électeurs sur des sujets d'intérêt général - Droits et garanties des élus locaux, notamment minoritaires - Conseillers municipaux - Contrôle de légalité des actes des collectivités locales - (p. 1508) : contrôle de légalité : marchés publics - Coopération intercommunale - Coopération intercommunale dans les autres pays de la CEE - Création de l'entente interrégionale - (p. 1509) : structures existantes

coopération intercommunale - Création des communautés de communes et des communautés de villes - Fiscalité locale - Taxe professionnelle : régime dans les structures de coopération intercommunale - Bénéfice de la dotation globale de fonctionnement, DGF, aux communautés de villes et de communes - Fonds de compensation pour la TVA - (p. 1511) : coopération décentralisée ; autorisation de conventions entre les collectivités territoriales françaises et les collectivités étrangères.

Suite de la discussion - (12 juin 1991) - Discussion générale (suite) (p. 1570, 1571) : déconcentration - Décentralisation - Coopération intercommunale - Financement des groupements de communes par la dotation globale de fonctionnement, DGF - Fonds de compensation pour la TVA - Aménagement du territoire - Aménagement rural - Institut de la décentralisation - Fiscalité locale - (p. 1572) : contrôle de légalité - Consultation directe des électeurs - Coopération interrégionale - Statut de l'élu - Préfets et sous-préfets - Communautés de communes - Région d'Ile-de-France - Concertation dans la préparation du projet de loi - Coopération intercommunale - (p. 1573) : élus locaux - Communes rurales - Protection du littoral - Contrats de Plan Etat-région - Démocratie locale - Chartes intercommunales - Attachement au caractère volontariste de la coopération intercommunale - Conseils généraux : problèmes posés par la gestion de fait : délit d'ingérence - (p. 1574) : décentralisation : commission consultative d'évaluation des charges transférées - Directions départementales de l'équipement, DDE - Avenir des petites communes - Coopération interrégionale - Préfets et sous-préfets - Elections par les conseils municipaux de leurs représentants dans les communautés de villes et de communes - Finances locales - Régions ; lycées ; dotation d'équipement scolaire - Commission départementale de coopération intercommunale - (p. 1575) : départements d'outre-mer : déconcentration ; coopération décentralisée - Régime indemnitaire de la fonction publique territoriale - Coopération intercommunale : règles de majorité pour la constitution de structures - Préfets de région - (p. 1576) : aménagement du territoire - Avant l'art. 1^{er} (p. 1576) : s'oppose à l'amendement n° 10 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (définition de principes) - Art. 1^{er} (*formulation d'objectifs*) (p. 1577) : s'oppose aux amendements n° 74, de suppression, de la commission et n° 11 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (nouvelle rédaction) - Après l'art. 1^{er} (p. 1578) : s'oppose à l'amendement n° 12 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (commission chargée d'élaborer le bilan de la décentralisation) - Art. 2 (*répartition des missions entre l'administration centrale et les services extérieurs*) (p. 1580) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 75 de la commission - Après l'art. 2 (p. 1581) : s'oppose à l'amendement n° 13 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (définition de la déconcentration) - Art. 2 bis (*changement d'appellation des services extérieurs de l'Etat*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 76 de la commission - Art. 3 (*circonscriptions territoriales d'organisation des services extérieurs*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 77 de la commission - Après l'art. 3 (p. 1582) : s'oppose à l'amendement n° 78 de la commission (autorité du Premier ministre sur les préfets) - Ministère de l'intérieur - Art. 4 (*rôle des préfets de région et rattachement au Premier ministre*) (p. 1584, 1585) : s'oppose à l'amendement n° 14 de suppression de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Accepte l'amendement n° 79 ter de la commission (nouvelle rédaction) - Sur cet amendement, s'oppose au sous-amendement n° 380 de M. Bernard Scillier (politique de l'espace rural) - S'oppose à l'amendement n° 340 de M. Claude Estier (missions du préfet de région) - Oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 3 de M. Georges Berchet (incompatibilité de la fonction de préfet de région et de celle de préfet de département) - Art. 5 (*décret en conseil d'Etat portant charte de la déconcentration*) (p. 1586) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 80 de la commission - Après l'art. 5 (p. 1587) : s'oppose à l'amendement n° 304 de M. Henri Collard (contrats Etat-collectivités territoriales) - Art. 5 bis (*appui technique des services extérieurs aux collectivités locales*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amende-

gatoire du concours apporté par les services extérieurs de l'Etat) - S'oppose à l'amendement n° 341 de M. Claude Estier (appui technique des services extérieurs de l'Etat à des associations de développement local) - (p. 1588) : accepte l'amendement n° 82 de la commission (fixation des conditions par convention) - Après l'art. 5 bis (p. 1589) : oppose l'article 40 de la Constitution à l'amendement n° 381 de M. Bernard Scillier (dispositif de partition des directions départementales de l'équipement, DDE) - Art. 6 (*rapport au Parlement*) (p. 1590) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 83 (modification des délais) et n° 84 de coordination - Après l'art. 6 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 383 de M. Bernard Scillier (création d'une délégation parlementaire pour la déconcentration et la décentralisation) - Art. 6 bis (*droit pour les personnes morales d'adresser des réclamations au médiateur de la République*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 85 de la commission - Après l'art. 6 bis (p. 1591) : accepte l'amendement n° 86 de la commission (création d'une commission départementale sur les services publics) - (p. 1592, 1594) : s'oppose à l'amendement n° 283 de M. Josselin de Rohan (retraite des maires) ainsi qu'à l'amendement n° 282, précédemment réservé, du même auteur (division additionnelle : « Titre I bis - Du statut de l'élu local ») - (p. 1595) : s'oppose à l'amendement n° 384 de M. Bernard Scillier (nouvelle rédaction de l'article 175 du code pénal relatif au délit d'ingérence) - Art. 7 (*droit des habitants à être informés et consultés sur les affaires communales*) (p. 1596) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 87 de la commission - Art. 8 (*débat sur les orientations budgétaires au sein du conseil municipal*) (p. 1598) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 88 de la commission (seuil de population des communes pour l'application de cet article) - Sur le délai de tenue du débat, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements n° 451 de M. René Trégouët et n° 342 de M. Claude Estier - (p. 1600) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 387 de M. Bernard Scillier - Après l'art. 8 : accepte l'amendement n° 89 de la commission (débat sur les orientations budgétaires au sein des conseils régionaux) - Art. 9 (*accès aux documents budgétaires*) (p. 1601, 1602) : accepte l'amendement n° 90 ter de la commission (nouvelle rédaction) sous réserve de l'adoption de ses sous-amendements n° 467 et n° 468 ; rejetés ; et n° 469 ; retiré - S'oppose à cet amendement, ainsi qu'au sous-amendement rédactionnel n° 328 de M. Jacques Moutet.

Suite de la discussion - (13 juin 1991) - Après l'art. 9 (p. 1613, 1614) : accepte les amendements de M. Claude Estier, n° 343 (introduction des amortissements des immobilisations dans la comptabilité des communes) et n° 344 (tenue par le maire, le président du conseil général et le président du conseil régional, de la comptabilité des dépenses qu'ils engagent) - Art. 10 (*accès aux documents relatifs à l'exploitation de services publics délégués*) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 91 (seuil de population pour l'application de cette disposition) et s'oppose au n° 92 (choix des moyens de publicité par le maire) - Art. 11 (*application des dispositions relatives à l'information des habitants aux établissements publics administratifs des communes, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes*) (p. 1615) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de coordination n° 93 de la commission - Après l'art. 11 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 345 de M. Claude Estier (débat annuel du conseil municipal sur un rapport de l'établissement public de coopération dont la commune est membre) - Art. 12 (*information du public sur les affaires départementales et régionales*) : sur le lieu de mise à disposition de l'information dans le département, accepte l'amendement n° 94 de la commission et s'oppose à l'amendement n° 394 de M. Bernard Scillier - (p. 1616) : accepte les amendements de la commission n° 95 (lieu de mise à disposition de l'information dans la région) et n° 96 (lieu de mise à disposition des documents concernant l'établissement public de coopération interdépartementale et interrégionale) - Art. 12 bis

ments publics administratifs des communes et des structures de coopération intercommunales) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 97 (personnes ayant accès aux documents administratifs de la commune), accepte le n° 98, de coordination et le n° 99 (extension aux établissements de coopération interdépartementale ou interrégionale) - Art. 13 (*publication des actes à caractère réglementaire des communes et des départements dans un recueil des actes administratifs*) (p. 1617) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de la commission n° 100 et n° 101, relatifs au seuil de population des communes pour l'application des dispositions de cet article - (p. 1618, 1619) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 102 de forme ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 103 (seuil de population des communes) et n° 105 de forme ; s'oppose aux n° 104 (dispositif de publication des actes réglementaires des établissements publics de coopération intercommunale) et n° 106 (extension de certaines dispositions relatives au recueil des actes administratifs) - Art. 14 (*insertion dans une publication locale des décisions prises en matière d'intervention économique*) : sur les amendements de la commission, s'oppose au n° 107 et au n° 108 fixant des seuils pour l'application des dispositions de cet article, et accepte le n° 109 (extension des dispositions de l'article aux établissements publics de coopération interdépartementale ou interrégionale) - Art. 15 (*publicité des séances des conseils municipaux, généraux et régionaux et retransmission par les moyens de communication audiovisuels*) (p. 1620, 1621) : s'oppose à l'amendement n° 110 de la commission (suppression de la mention de la retransmission audiovisuelle) - S'oppose à l'amendement n° 111 de coordination de la commission - Avant l'art. 16 (p. 1622) : s'oppose à l'amendement n° 15 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (réponse obligatoire des collectivités territoriales sur les questions exprimées notamment par pétitions et référendums) - (p. 1630 à 1632) : s'oppose à l'amendement n° 112 de la commission (organisation de la consultation des électeurs des communes) - Sur cet amendement, s'oppose aux sous-amendements n° 482 et n° 483 de M. Paul Loridant tendant à substituer le mot « habitants » au mot « électeurs » ainsi qu'aux sous-amendements de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis n° 474, sur le même objet, et n° 473 (élargissement de la possibilité de consultation) et au sous-amendement n° 329 de M. André Egu (limitation de l'objet de la consultation) - S'oppose à l'amendement n° 16 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (consultation des habitants de la commune ou d'une partie de la commune) - Droits civiques des immigrés - (p. 1635) : accepte l'amendement n° 348 de M. Claude Estier (durée des campagnes électorales visées) - Après l'art. 16 : s'oppose à l'amendement n° 113 de la commission (consultation des électeurs des communes membres d'un groupement) - Art. 17 (*comités consultatifs communaux*) (p. 1638) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 114 de la commission - Sur les amendements de M. Claude Estier, accepte le n° 349 (durée d'existence du comité) ; s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 350 (composition) et s'oppose au n° 351 (représentants étrangers) - Demande de priorité (p. 1642) : se déclare opposé à la demande de priorité de M. Jacques Larché, président de la commission des lois, pour l'amendement n° 284 ter de M. Charles Pasqua après l'article 36 - Après l'art. 36 (*par priorité*) : oppose l'article 40 de la Constitution, puis, après avis contraire de la commission des finances, s'oppose à l'amendement n° 284 ter de M. Charles Pasqua (contribution des collectivités territoriales au financement des dépenses d'investissement des établissements d'enseignement privé sous contrat) - (p. 1648) : Loi Falloux - Après l'art. 17 (p. 1649, 1650) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour les amendements de M. Claude Estier, n° 466 (séance du conseil municipal : possibilité d'interruption de séance visant à donner la parole au public) et n° 352 (possibilité de donner la parole à des membres du public au cours des réunions du conseil municipal) - Art. 19 (*compétences consultatives des comités économiques et sociaux régionaux, organisés en sections*) (p. 1651) : s'oppose aux amendements de la commission, n° 115 de précision, n° 116 (projet de budget de la région) et n° 117 (domaine des compétences consultatives) - (p. 1653) : s'oppose à l'amendement n° 118 de la commission (suppres-

services publics locaux) (p. 1654) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 119 de la commission - Art. 21 (*dispositions relatives aux conseillers municipaux*) : s'oppose à l'amendement n° 120 de la commission (suppression des dispositions relatives aux annexes mobiles de la commune) ; s'oppose aux amendements analogues, n° 121 de la commission et n° 273 de M. Daniel Hoeffel (utilisation des locaux communaux par les associations syndicales ou partitiques) - (p. 1656) : s'oppose à l'amendement n° 122 de la commission (suppression des dispositions relatives à la mise à disposition d'un local aux conseillers municipaux minoritaires) - (p. 1657) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 486 de la commission (local mis à la disposition des conseillers municipaux d'opposition : seuil de population de la commune) - Avant l'art. 22 : s'oppose à l'amendement n° 296 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (statut de l'écu local) - Art. 22 (*droit à l'information des conseillers municipaux et généraux*) (p. 1657, 1658) : accepte les amendements de M. Daniel Hoeffel, n° 274 et n° 275 affirmant le lien entre le droit à l'information et l'exercice de la fonction - Art. 23 (*réunions du conseil municipal à la demande d'une partie des conseillers municipaux*) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 123 de la commission (nouvelle rédaction ; seuils de population) - Art. 24 (*convocation du conseil municipal*) : s'oppose à l'amendement n° 353 de M. Claude Estier (convocation par voie télématique) - (p. 1659) : sur les amendements de la commission, s'en remet à la sagesse du Sénat pour les n° 124 (délai de convocation du conseil municipal ; seuil de population) et n° 126 de coordination - S'oppose au n° 125 (documents à joindre à la convocation) - Art. 25 (*règlements intérieurs des conseils municipaux généraux et régionaux*) (p. 1660) : s'oppose à l'amendement n° 127 de la commission (nouvelle rédaction) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 281 de M. Jean-Jacques Robert (insertion dans le règlement intérieur de dispositions relatives aux conseillers municipaux minoritaires) - Art. 8 (*précédemment réservé*) (p. 1661) : s'oppose à l'amendement n° 452 de M. René Tréguët (délai pour le débat d'orientation budgétaire) - - Art. 26 (*questions orales*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 128 de la commission - Art. 26 bis (*représentation proportionnelle au sein des commissions municipales*) (p. 1662) : s'oppose aux amendements, n° 129, de suppression, de la commission et n° 354 de M. Claude Estier (représentation proportionnelle au sein de la commission d'appel d'offres et du bureau d'adjudication) - - Après l'art. 26 bis : s'oppose à l'amendement n° 355 de M. Claude Estier (décret en Conseil d'Etat pour l'application des dispositions de l'article 26 bis relatives à la composition des commissions d'appel d'offres et des bureaux d'adjudication).

- Conférence des présidents : organisation des travaux du Sénat (13 juin 1991) (p. 1625, 1626).

- Projet de loi relatif à l'administration territoriale de la République [n° 269 (90-91)] - Suite de la discussion - (14 juin 1991) - Art. 27 (*commission permanente, nouvelle dénomination des bureaux des conseils généraux et des conseils régionaux*) (p. 1680) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 130 de la commission - Art. 28 (*élection des membres du bureau à la proportionnelle*) (p. 1681) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 131 de la commission - Avant l'art. 29 (p. 1682) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 356 de M. Claude Estier (augmentation du nombre de vice-présidents du conseil régional) - Art. 29 (*application aux régions de dispositions relatives aux départements*) (p. 1683) : accepte les amendements, de conséquence n° 132 de la commission, et de coordination n° 357 de M. Claude Estier - Art. 30 (*élections aux conseils d'administration des centres communaux d'action sociale, CCAS*) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 133 de la commission - Art. 30 bis (*rémunération des élus locaux siégeant au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte locales*) (p. 1685) : s'oppose à l'amendement n° 134 de la commission (nouvelle réglementation) - Art. 31 (*transmission des conventions de marché au représentant de l'Etat*) (p. 1686, 1687) : s'oppose à l'amendement de suppression n° 276 de M. Daniel Hoeffel - Accepte les amendements de la commission, n° 135 (exten-

communaux ou intercommunaux) et n° 136 rédactionnel - Après l'art. 31 : s'oppose à l'amendement n° 137 de la commission (délai de transmission des actes des collectivités locales) - Art. 33 (saisine des chambres régionales des comptes) (p. 1689) : sur les amendements de la commission saisi pour avis, accepte l'amendement n° 245 (dispositions relatives aux observations de la chambre régionale des comptes sur la gestion et à leur communication) et s'en remet à la sagesse du Sénat pour le n° 246 (avis de la chambre régionale des comptes sur les conventions relatives aux marchés ou à des délégations de service public) - Après l'art. 33 : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 140 de la commission (assistance des conseillers régionaux, départementaux ou municipaux aux adjudications et aux choix des offres) - (p. 1690) : accepte l'amendement n° 358 de M. Claude Estier (raccourcissement des délais accordés au comptable de la commune pour déposer son compte de gestion et au maire pour présenter le compte administratif à l'assemblée) - Art. 34 (recours à des experts par les chambres régionales des comptes) : accepte l'amendement n° 141 de la commission (cas d'incompatibilité pour les experts) - Après l'art. 34 (p. 1691) : son amendement n° 470 : faculté pour les départements et les communes de présenter leurs dépenses d'investissement sous la forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement : adopté - Après l'art. 35 (p. 1692) : s'oppose à l'amendement n° 359 de M. Claude Estier (définition de la population municipale prise en compte pour l'application des dispositions relatives au fonctionnement des conseils municipaux) - Art. 36 (création d'un institut des collectivités territoriales et des services publics locaux) (p. 1694) : s'oppose aux amendements n° 18, de suppression, de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, et n° 143 de la commission (suppression de l'institut des collectivités territoriales et des services publics locaux et création d'une délégation parlementaire d'évaluation de la décentralisation) - Après l'art. 36 (p. 1696) : oppose l'art. 40 de la Constitution à l'amendement n° 146 de la commission (compensation des transferts de charges) - (p. 1697, 1700) : s'oppose à l'amendement n° 148 de la commission (compétences régionales en matière d'enseignement supérieur) - (p. 1704) : s'oppose à l'amendement n° 149 de la commission (conditions d'élaboration de la carte nationale des formations supérieures) - (p. 1705) : s'oppose à l'amendement n° 150 de la commission (répartition des compétences entre l'Etat et la région) - (p. 1706) : s'oppose à l'amendement de coordination n° 151 de la commission - S'oppose à l'amendement n° 152 de la commission (compensation du transfert de compétences) - (p. 1707) : s'oppose à l'amendement n° 153 de la commission (coordination avec la loi de 1984 sur l'enseignement supérieur) - (p. 1708) : s'oppose à l'amendement n° 154 de la commission (création des établissements d'enseignement supérieur : décret portant approbation d'une convention Etat-région) - S'oppose aux amendements de la commission, n° 155 de coordination, et n° 156 (délai pour l'achèvement du transfert) - S'oppose à l'amendement n° 147, précédemment réservé, de la commission (Chapitre I^{er} « De la décentralisation de l'enseignement supérieur ») - (p. 1709) : s'oppose à l'amendement n° 158 de la commission (pouvoir de police municipale à Paris) - Préfet de police à Paris - (p. 1711) : s'oppose à l'amendement n° 159 de la commission (infractions aux règlements de police applicables dans les parcs et jardins départementaux) - (p. 1713) : oppose l'article 40 de la Constitution aux amendements, sur le même objet, n° 160 de la commission et n° 240 de M. Jacques Oudin (responsabilité des communes en cas de dommages résultant de l'exercice d'activités de loisirs) - (p. 1715) : s'oppose à l'amendement n° 161 de la commission (commission départementale des sites et paysages littoraux) - S'oppose aux amendements de la commission, précédemment réservés, n° 157 (« Chapitre II « Dispositions diverses ») et n° 144 (Titre II bis « De la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat ») - Demande de priorité (p. 1716) : s'oppose à la demande par la commission de l'examen en priorité des amendements n° 235, n° 234 et n° 463, visant à insérer des articles additionnels après l'article 56 nonies ou après l'article 56 quater decies - Après l'art. 56 quater decies (par priorité) (p. 1717, 1718) : s'oppose à l'amendement

ment des départements des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne) - Statut des fonctionnaires de la Ville de Paris - Fonction publique territoriale - Renvoi de la suite de la discussion (p. 1719, 1720) : s'oppose à la proposition de la commission tendant au renvoi de la suite de la discussion.

- Conclusions du rapport de M. Michel Rufin, fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 349, 88-89) de M. Jean Simonin et des membres du groupe du Rassemblement pour la République et apparentés, tendant à élargir la procédure de vote par procuration (n° 399 (90-91)) - (29 juin 1991) - Discussion générale (p. 2318) : exercice personnel du droit de vote - Vote par procuration - Contraintes externes - Congés annuels - Vacances des retraités - Le Gouvernement se déclare défavorable à cette proposition de loi - (p. 2319) : contentieux électoral - Vote par procuration pour « convenance personnelle » - Art. unique (institution d'un cas supplémentaire de vote par procuration au profit des retraités) (p. 2320, 2321) : s'oppose à l'amendement n° 1 de M. Michel Dreyfus-Schmidt (extension du vote par procuration à toute personne ayant quitté sa résidence habituelle pour tout déplacement prouvé).

- Projet de loi relatif à l'administration territoriale de la République [n° 269 (90-91)] - Suite de la discussion - (2 juillet 1991) (p. 2367, 2368) : état de l'examen du projet de loi, suspendu le 14 juin 1991 - Loi et règlement (domaines respectifs) - p. 2369) : coopération intercommunale - Fiscalité locale - Avant l'art. 37 (p. 2370) : s'oppose à l'amendement n° 19 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (définition de la région) - Art. 37 (entente interrégionale) (p. 2372) : s'oppose aux amendements, de suppression n° 163 de la commission et n° 20 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis, ainsi qu'à l'amendement n° 73 de M. Richard Pouille (suppression de la limitation du nombre de régions susceptibles de se regrouper dans une entente interrégionale) - Accepte les amendements n° 360 (limitation du nombre de régions pouvant se regrouper dans une entente interrégionale) et n° 361 (régions monodépartementales d'outre-mer) de M. Claude Estier : s'oppose à l'amendement n° 60 de M. Daniel Hoefel (association des établissements publics consulaires régionaux) - Art. 38 (organes de l'entente) - Art. 39 (organe exécutif) - Art. 40 (compétences de l'entente interrégionale) - Art. 41 (recettes de l'entente interrégionale) - Art. 42 (extension aux ententes interrégionales de l'exonération de l'impôt sur les sociétés) - Art. 43 (contrôle administratif et budgétaire) - Art. 44 (règles budgétaires et comptables applicables) - Art. 45 (modification de la décision institutive et dissolution de l'entente interrégionale) - Art. 46 (modification des limites territoriales et regroupement des régions) (p. 2375 à 2377) : s'oppose aux amendements de suppression pour coordination n° 165 à n° 171 de la commission, et n° 21 à n° 28 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis - Après l'art. 45 : s'oppose à l'amendement n° 362 de M. Claude Estier (participation de représentants d'autres collectivités territoriales au sein des conseils d'administration des ententes interdépartementales) - Art. 46 bis (fonds de correction des déséquilibres interrégionaux) (p. 2378) : s'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement de suppression pour coordination n° 248 de la commission - Art. 48 (principes de la coopération intercommunale) (p. 2379) : s'oppose aux amendements, n° 173 de la commission (libre volonté des communes) et n° 30 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis (nouvelle réduction) - Art. 49 (commission départementale de la coopération intercommunale) (p. 2388) : s'oppose aux amendements de suppression, n° 32 de Mme Jacqueline Fraysse-Cazalis et n° 424 de M. Bernard Seillier - Art. L. 160-1 du code des communes (composition de la commission) (p. 2392, 2393) : s'oppose à l'amendement n° 326 bis de M. Henri Collard (présidence de la commission) - S'en remet à la sagesse du Sénat pour l'amendement n° 174 de la commission (bureau de la commission) et, sur cet amendement, pour le sous-amendement n° 363 de M. Claude Estier - S'oppose aux amendements analogues n° 4 bis de M. Georges Berchet et n° 425 de M. Bernard Seillier (présidence de la commission) - S'oppose aux amendements de la commission, n° 175 (critères démographiques de représentation des communes) : n° 176 et n° 177 relatifs à la modification de la compo-

aux cessions d'immeubles que l'Etat consent à un établissement public d'aménagement de villes nouvelles ; adopté - Sur l'ensemble (p. 3720) ; agglomération nouvelle de Saint-Quentin-en-Yvelines et ville de Saint-Quentin dans l'Aisne.

- **Projet de loi de finances pour 1992 [n° 91 (91-92)].**

Deuxième partie :

Intérieur - (2 décembre 1991) (p. 4651) : régulation budgétaire - Moyens de fonctionnement - Police nationale - Frais de mission - (p. 4652) : modernisation de la police nationale - Crédits de fonctionnement et d'équipement - Logement des policiers - Grands projets informatiques - (p. 4653) : centres urbains - Policiers auxiliaires - Femmes fonctionnaires de police - Lutte contre la délinquance - Trafic de drogue - Coopération internationale - Délinquance financière - (p. 4654) : terrorisme - Banlieues - Polices urbaines - Hôtages - Actions de prévention - Immigration - Accords de Schengen - Reconduite aux frontières - (p. 4655) : contrôle aux frontières - (p. 4655) : coopération avec les pays de l'Est - (p. 4656) : modernisation des préfectures - Grands projets informatiques - Déconcentration - Feux de forêts - Commande de Canadair - Protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires - (p. 4657) : statut des sapeurs-pompiers - Rémunérations - Concours financier aux collectivités locales - Dotation globale de fonctionnement, DGF - Dotation globale d'équipement, DGE - Fonds de compensation pour la TVA - Dotation de compensation de la taxe professionnelle - (p. 4658) : dotation de développement rural - Dotation de compensation de la taxe professionnelle - Statut des fonctionnaires - Administration territoriale - (p. 4659) : universités - Régime indemnitaire - Prostitution - Examen des crédits - Etat B (p. 4660) : pensions de réversion - Femmes fonctionnaires de police - Crèches - (p. 4661) : départements d'outre-mer - (p. 4662) : Nanterre - Dotation de solidarité urbaine - (p. 4363) : s'oppose à l'amendement n° II-29 de M. Raymond Bouvier (augmentation de la réduction prévue au titre IV) - Art. 87 (p. 4663) : s'oppose aux amendements identiques de suppression n° II-53 de la commission des finances (administration territoriale, collectivités locales et décentralisation) et n° II-37 de la commission des lois saisie pour avis (décentralisation) - Art. 87 bis (p. 4665) : s'oppose aux amendements n° II-54, de suppression, de la commission des finances

(administration territoriale, collectivités locales et décentralisation), et n° II-51 de M. Jacques Bellanger (cas des nouvelles et des communes éligibles à la dotation de rité urbaine).

- **Conclusions du rapport de M. Michel Dreyfus-Schmidt** fait au nom de la commission des lois, sur la proposition de loi (n° 198, 90-91) de M. Louis Souvet déposée avec ses collègues, relative à la recherche des personnes disparues [n° 137 (91-92)] - (11 décembre 1991) - Discussion générale (p. 5238, 5239) : défaut de dispositions législatives relatives à la recherche de personnes disparues - Libertés individuelles - Droits des familles - (p. 5239) : disparitions dans des conditions inquiétantes ou suspectes - Recherche dans l'intérêt des familles - Fichier des personnes recherchées - Se déclare favorable à cette proposition de loi - Avant l'art. 1^{er} (p. 5240) : son amendement n° 1 : insertion d'un chapitre 1^{er} : « Des disparitions inquiétantes ou suspectes » ; adopté - Art. 1^{er} (régime des disparitions dans des conditions inquiétantes ou suspectes) : son amendement n° 2 : compétence des services de police ou de gendarmerie retiré - Avant l'art. 2 (p. 5241) : son amendement n° 3 : insertion d'un chapitre II : « Des autres disparitions » ; adopté - Art. 2 (régime de la recherche dans l'intérêt des familles) : son amendement n° 4 : personnes pouvant demander l'ouverture d'une recherche dans l'intérêt des familles ; adopté - Avant l'art. 3 (p. 5242) : son amendement n° 5 ; insertion d'un chapitre III : « Dispositions communes » ; adopté - Art. 3 (obligations du déclarant) : son amendement n° 6 rédactionnel ; adopté après modification par le sous-amendement, qu'il accepte, n° 9 de la commission - Art. 4 (inscription des disparus au fichier des personnes recherchées) (p. 5243) : son amendement n° 7 ; nouvelle rédaction ; adopté - **Seconde délibération** - Art. 1 (p. 5245) : son amendement n° 1 ; substitution des mots « ou de quelqu'un avec lequel elle a un lien familial » aux mots « ou proche » ; rejeté.

- **Projet de loi modifiant le tableau n° 7 annexé au code électoral relatif à l'effectif des conseils généraux et à la répartition des sièges entre les départements** - Nouvelle lecture [n° 196 (91-92)] - (18 décembre 1991) - Discussion générale (p. 5525, 5526) : rejet systématique de la part de la majorité sénatoriale.